

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le cinq novembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 30 octobre 2020 se sont réunis sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Étaient présents : M. Lionel FAYE, MAIRE - M. Patrick PÉREZ, Mme Sylvie CARLOTTO, M. Bernard CAPDEPUY, Mme Patricia SIMON, M. Patrick SIMON, adjoints - Mme Christiane FRANCESCHIN - M. Philippe CRETOIS - Mme Corinne CASTAING - Mme Muriel JOUNEAU - Mme Florence GIROULLE- Mme Sandrine DUCHEMIN PINCOS - Mme Odile LOAEC - M. Emmanuel FUENTES - M. Joël ANTOINE - M. Kevin BRAULT – Mme Marie-Christine KERNEVEZ - M. Gérard PAILLOUX - Mme Catherine LARGETEAU CONSEILLERS.

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a désigné Mme Florence GIROULLE, secrétaire de séance

* * *

ORDRE DU JOUR :

Décisions du maire

Délibérations :

1. Approbation du projet d'aménagement de la place Aristide Briand et de la rue Gabriel Massias (n°52/2020)
2. Projet de création d'un centre médical et para médical en centre bourg – Délibération de principe (n°53/2020)
3. Cession d'une parcelle de terrain au lieu-dit Galleteau (n°54/2020)
4. Commissions municipales : modification des membres (n°55/2020)
5. Subvention exceptionnelle de solidarité au profit des communes sinistrées du Département des Alpes- Maritimes suite à la tempête Alex (n°56/2020)
6. Observatoire du foncier agricole : création d'un groupe de travail et désignation d'un référent (n°57/2020)
7. Dénomination d'un lieu communal dédié à Mme Annick Dupont (n°58/2020)

Questions diverses

1. SIEA : rapports d'activité Eau potable et Assainissement collectif
2. Ecole : organisation de la rentrée
3. Commission communale de contrôle des listes électorales
4. Commissions intercommunales : modification des membres
5. Culture : réflexion autour de la rénovation de la salle des fêtes
6. Communication : choix d'un prestataire pour l'élaboration du journal communal et nouvelle configuration pour la page Facebook
7. Vie économique/Festivités/Lien social : rencontre avec les entrepreneurs de Quinsac et Illuminations de Noël 2020

* * *

Après avoir accueilli M. Gérard Pailloux, nouveau conseiller municipal en remplacement de Matthieu Bonnal démissionnaire, M. le Maire lui propose de se présenter à l'assemblée.

Puis M. le Maire soumet le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 septembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité du Conseil municipal.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

M. le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°31/2014 du Conseil municipal de Quinsac en date du 05 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

DIA JUIN/JUILLET 2020 - REFUS DU MAIRE DE PREEMPTER UN BIEN EN ZONE U

NOM VENDEUR	LIEU DU BIEN A QUINSAC	SUPERFICIE M ²	BATI	Parcelle
LAROUDIE	17 Lotissement les Grands Horizons	989	X	AI 446
SCI FCL (LOURTEAU)	30 ave du Général de Gaulle	498	X	AC 379
DECOURT	25 Chemin du Calvaire	45	X	AK 398-544

Autres décisions

N°	Objet	Entreprise/Organisme/ Collectivité	Montant (TTC) €
1	Signature d'un devis pour une mission de graphiste	Parcelle 8	3 300.00
2	Signature d'un devis pour des travaux de couverture sur le local annexe du Centre culturel	JRP	3 592.80
3	Signature d'un devis d'éclairage de l'église	ENG Yonnet	8 468.04
4	Signature d'un devis pour le curage d'un fossé	Couty	720.00
5	Signature d'un devis pour une étude hydraulique pluviale au bourg	EES Aqualis	5 191.20
6	Signature d'un devis d'abattage de deux arbres	Gamarde	1 260.00
7	Signature d'un devis de création d'un réseau d'eaux pluviales	Lusitania	6 180.00
8	Signature d'un devis de réparation du camion Iveco	Parot VI	4 365.47

9	Signature d'un devis de balayage de la toiture de l'église	JRP	2 652.00
10	Signature d'un devis de confection et impression du bulletin municipal	Sapiens	3 672.00
11	Signature d'un devis de réparation de la clôture de l'atelier municipal	Gamarde	1 384.80
12	Signature d'un devis de diagnostic du réseau des eaux pluviales- Grands Horizons	Aqua contrôle Sarp	2 160.00
13	Signature d'un devis de mise en place d'une clôture au gymnase	Gamarde	1 665.60
14	Signature d'un devis de fourniture d'illuminations au bourg	Ellipse	3 361.20
15	Cimetière : vente d'une concession perpétuelle Arrêté n° 2020-85		540.00
16	Cimetière : vente d'une concession perpétuelle Arrêté n° 2020-90		540.00
17	Demande de subvention dans le cadre de la Convention Aménagement Bourg - Action 4	Département de la Gironde	41 246.00
18	Demande de Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	Etat	523 822.00

DÉLIBÉRATION 1

APPROBATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE ARISTIDE BRIAND ET DE LA RUE GABRIEL MASSIAS

M. le Maire fait le bilan des différentes réunions de présentation du projet d'aménagement de la place Aristide Briand et de la rue Gabriel Massias, aux commerçants et professionnels de la place, à l'association Entre Deux Mers Environnement et au public, sur inscription, en raison de la crise sanitaire.

Il ressort de ces différentes rencontres que ce projet d'aménagement est perçu plutôt favorablement.

Les principales craintes portent sur la diminution des places de stationnement en raison notamment, de la disparition du square André Berry (10 places en moins).

Certains riverains rappellent que beaucoup de personnes résident sur la place mais aussi que des riverains de la rue Lalhève- Suza s'y garent, en particulier le soir. Les différentes activités commerciales (boucher, agence immobilière, boulangerie, restaurant) et la proximité du groupe scolaire génèrent également du stationnement.

Une projection des plans en 3 D est proposée aux élus.

M. le Maire rappelle que ce projet qui a notamment été travaillé avec des architectes du patrimoine répond à trois objectifs :

- Valoriser l'espace public (parvis église et mairie, trottoirs en pavé, vaste terrasse devant le restaurant, reconstitution des murets en moellon...),
- Pacifier et sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes,
- Développer les espaces verts (1/3 d'espaces verts en plus) avec notamment la plantation de feuillus.

Concernant le stationnement, M. le Maire rappelle que l'objectif initial de valorisation de l'espace public entraîne forcément ici ou là des contraintes d'aménagement avec à la clef des suppressions de stationnement.

Afin d'y remédier, il propose la création de places supplémentaires de stationnement au square Raoul Magna, sur la parcelle contiguë au presbytère, et également l'aménagement d'un parking derrière le restaurant et la salle des fêtes.

Il fait d'autre part remarquer que la problématique du stationnement est très ponctuelle notamment lors de l'entrée et de la sortie de l'école ; même dans cette situation, les places situées du côté nord de la place, c'est-à-dire du côté du restaurant, ne sont pas la plupart du temps utilisées à ce moment-là.

- Mme Corinne Castaing, conseillère municipale en charge de l'activité économique, qui a réuni les commerçants et artisans du village, rappelle l'importance d'avoir des places de stationnement à proximité des commerces.

M. le Maire rappelle qu'il a été tenu compte de cette exigence dans l'aménagement qui est projeté.

- Certains élus proposent de ne pas mettre de double sens du côté du restaurant afin de permettre le maintien des places de stationnement en épi et non en créneau.

- M. le Maire explique que le double sens proposera aux automobilistes de passage, une liaison facilitée avec les autres quartiers du village et permettra de créer, sur l'autre partie de la place (côté commerces) un espace apaisé.

- Mme Marie-Christine Kernevez regrette le côté minéral du parvis de la mairie et demande confirmation qu'il y aura bien des bornes afin d'y empêcher le stationnement, à l'exception d'événements particuliers comme pour les cérémonies de mariage.

- Confirmation lui est faite par M. le Maire qui rappelle qu'il y aura de chaque côté du parvis des aménagements végétaux afin de mettre en valeur le bâtiment de la mairie.

DÉLIBÉRATION 1 PORTANT LE N°52/2020

Le projet de l'aménagement du bourg (place Aristide Briand et rue Gabriel Massias) a été présenté publiquement en plusieurs séances :

- Aux commerçants et professionnels de la place et à l'association Entre Deux Mers Environnement
- Au public, sur inscription, en raison de la crise sanitaire.

La majeure partie des remarques a porté sur la perte de places de stationnement sur la place.

M. le Maire propose que le parking derrière le restaurant soit mis en valeur afin qu'il soit réellement utilisé, de plus, un parking supplémentaire peut être créé sur le square Raoul Magna, à droite du bâtiment existant.

Suite aux observations formulées, **et après en avoir débattu**, M. le Maire met au vote le double sens et les places de stationnement en créneau sur le côté Nord de la place Aristide Briand (côté restaurant),

Pour le double sens : 5 (Lionel FAYE - M. Patrick PÉREZ - M. Bernard CAPDEPUY - M. Patrick SIMON - Mme Florence GIROULLE)

Pour le sens unique : 14 (Mme Sylvie CARLOTTO - Mme Patricia SIMON - Mme Christiane FRANCESCHIN - M. Philippe CRETOIS - Mme Corinne CASTAING - Mme Muriel JOUNEAU - Mme Sandrine DUCHEMIN PINCOS - Mme Odile LOAEC - M. Emmanuel FUENTES - M. Joël ANTOINE - M. Kevin BRAULT - Marie-Christine KERNEVEZ - M. Gérard PAILLOUX - Mme Catherine LARGETEAU)

Le projet qui proposait le double sens et les places de stationnement en créneau est donc modifié par le rétablissement du sens unique et des places de stationnement en épi sur la partie Nord de la place. De plus, des places de stationnements sont ajoutées au pied des bâtiments sur le côté Sud de la place.

Les aménagements de la rue Gabriel Massias restent inchangés.

Le Conseil municipal, à la majorité des voix,

- **Adopte** le projet de l'aménagement du bourg avec les modifications sus citées.

DÉLIBÉRATION 2
PROJET DE CREATION D'UN POLE DE SANTE EN CENTRE BOURG – DELIBERATION DE PRINCIPE

Un certain nombre de professionnels de santé du centre bourg (médecins, pharmacie, kinésithérapeutes notamment) souhaitent regrouper l'ensemble de leurs activités sur un même lieu, afin de disposer de davantage d'espaces et proposer une meilleure offre de soins.

Pour y parvenir, ils se proposent d'acquérir un terrain situé en périphérie du centre bourg sur le chemin de Murielle et à proximité du carrefour de l'Europe.

Ce projet a été soumis pour avis à M. le Maire.

M. le Maire est favorable à ce projet de regroupement qui va permettre une meilleure offre de soins et de services mais trouve l'emplacement proposé inadapté pour plusieurs raisons :

Il est situé au milieu d'une zone pavillonnaire-ce qui risque d'entraîner des conflits d'usage, il ne présente aucune visibilité depuis l'espace public, sa desserte difficile.

Par ailleurs, le départ de ces professionnels de santé du centre bourg, alors même que la place Aristide Briand va faire l'objet d'importants travaux de mise en valeur, serait une erreur, à l'heure où la municipalité cherche à valoriser l'attractivité commerciale.

Pour le Maire, l'intérêt général de cette opération est manifeste puisqu'il consiste à offrir à chaque habitant une offre de soins et de services accrus et cela justifie tout à fait que l'on trouve une autre solution pour accompagner ce projet.

Pour cette raison, avec Mme Corinne Castaing, en charge de la vie économique, il propose qu'une partie de la parcelle communale AD 272 dont une partie est occupée par un des deux terrains de tennis et par le square du jumelage, au droit des rues Louis Morin et Henri Chivaley, d'une superficie d'environ 900m² puisse être cédée à ces professionnels afin qu'ils puissent y réaliser un pôle de santé conséquent et adapté à leurs besoins.

M. le Maire rappelle que ce terrain de tennis se trouve en mauvais état et n'est plus utilisé par le club.

Dans l'hypothèse où le Conseil serait favorable à cette opération, il présente le dérouler juridique de l'opération.

- La question est posée quant au devenir des locaux commerciaux actuellement occupés.

- M. le Maire répond que le règlement du PLU interdit le changement de destinations des locaux professionnels.

- Mme Marie-Christine Kernevez est étonnée de la présentation d'un projet dont elle n'a jamais entendu parlé. Elle trouve la décision précipitée et craint que le plan d'aménagement de la plaine des sports en soit affecté. Elle propose de reporter la décision.

- M. Patrick Pérez est opposé à la cession de ce terrain communal. Ces professionnels ont la possibilité d'acheter un bien en périphérie du bourg et il s'agit là d'une affaire privée, qui ne regarde pas la commune ; d'autre part il trouve que le projet de réalisation d'un espace multi générationnel s'en trouve compromis.

- M. le Maire souligne que ce projet se trouve à la croisée de plusieurs problématiques : en effet s'il s'agit bien là de projets privés mais il faut y voir également la notion d'intérêt général.

- M. Kevin Brault rajoute que le projet en périphérie du bourg apporterait des contraintes sécuritaires car la voie est accidentogène. Selon lui il s'agit effectivement d'un projet privé mais ces professionnels, qui sont relativement jeunes, font le pari de rester à Quinsac, leur investissement n'est pas seulement financier.

- Mme Patricia Simon demande si les professionnels acceptent de réaliser leur projet au bourg. Réponse affirmative de M. le Maire.

- Mme Corinne Castaing soutient ce projet qu'elle porte avec le Maire dans le cadre du développement économique du bourg. Elle rappelle qu'il est essentiel de maintenir l'activité de ces professionnels au centre bourg et souligne qu'il va, certes, y avoir la disparition d'un terrain de tennis, mais l'avis du club a été pris et rien n'empêchera la commune de réaliser une autre installation sportive.

- M. Philippe Crétois en charge du sport rappelle qu'il travaille sur ce sujet.

- M. Emmanuel Fuentes se demande s'il est judicieux de céder un terrain communal pour servir un projet d'ordre privé.

- M. le Maire rappelle que c'est ce qui a déjà été fait lors de la création du cabinet médical actuel ; le terrain communal de l'ancienne poste avait été justement cédé sur proposition de M. le Maire avec pour objectif de permettre la mise en place d'une offre de soin au moment où les deux médecins de la commune partaient à la retraite. L'autre objectif était de soutenir l'activité de la pharmacie.

- Mme Marie-Christine Kernevez demande que cette décision soit reportée afin qu'elle puisse connaître les tenants et les aboutissants du projet.

- Monsieur le Maire ne souhaite pas reporter cette délibération de principe.

- Dans ces conditions Mme Marie Christine Kernevez votera contre puisqu'il faut qu'elle se prononce.

DÉLIBÉRATION 2 PORTANT LE N°53/2020

M. le Maire fait part au Conseil municipal du souhait d'un certain nombre de professionnels de santé de la commune (médecins, kinésithérapeutes, pharmacie) de regrouper l'ensemble de leurs activités en un seul lieu afin d'y établir un pôle de santé ; ils souhaitent en effet développer leurs activités professionnelles ce que les différents locaux qu'ils occupent actuellement ne permettent pas.

A cet effet, ils ont repéré un terrain en bordure du centre bourg et soumis leur projet à Monsieur le Maire.

Ce dernier trouve ce terrain inadapté pour la réalisation d'un tel projet : il est enclavé au milieu d'une zone pavillonnaire, peu visible depuis la rue et très difficile d'accès tant pour les piétons que pour les véhicules, voir accidentogène.

En outre, M. le Maire craint que le départ de ces professionnels hors du centre bourg, à l'heure de la réalisation du projet d'aménagement de la place Aristide Briand et de la rue Gabriel Massias, n'affecte la dynamique qu'il souhaite avec l'ensemble des élus, encourager.

On ne peut pas d'un côté affirmer haut et fort vouloir un centre bourg dynamique et laisser disparaître par ailleurs, des activités de soins d'intérêt général qui y sont installées.

Il s'agirait-là à tout le moins d'un mauvais signal donné à la vie du village.

Aussi, fait-il part au Conseil municipal de son souhait de voir ces activités maintenues et développées en centre bourg dans le cadre d'un aménagement urbain réfléchi et intégré.

Pour lui, il s'agit là d'une logique d'aménagement urbain.

Avec Corinne Castaing, vice- présidente de la commission « Vie économique - Festivités et lien social » qui s'est beaucoup investie sur ce dossier, il propose qu'une partie de la parcelle communale AD 272 dont une partie est occupée par le terrain de tennis et par le square du Jumelage, au droit des rues Louis Morin et Henri Chivaley, pour une superficie d'environ 900m2, soit cédée à ces professionnels afin d'y réaliser un pôle de santé.

Il rappelle, pour information, que ce terrain de tennis n'est pratiquement plus utilisé et nécessite de lourds travaux de réhabilitation.

Par ailleurs il insiste sur le fait que les bâtiments qui seront construits devront s'inspirer de l'architecture des immeubles de la place Aristide Briand.

Si le Conseil municipal approuve le principe de cette cession, M. le Maire entamera les différentes procédures de nature à permettre la réalisation de ce projet, à savoir l'établissement d'un document d'arpentage, la modification ou la révision du Plan Local d'Urbanisme, la désaffectation et le déclassement du domaine public vers le domaine privé communal d'une partie de la parcelle, et enfin la vente de ce terrain après évaluation des Domaines ou de Gironde Ressources.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal, **à la majorité des voix**,

Accepte le principe de la cession d'une partie de la parcelle AD 272 d'environ 900 m², en centre bourg afin qu'un Pôle de santé y soit construit.

Pour : 11 (M. Lionel FAYE - Mme Florence GIROULLE - Mme Sylvie CARLOTTO - Mme Patricia SIMON – M. Patrick SIMON- M. Philippe CRETOIS - Mme Corinne CASTAING - Mme Muriel JOUNEAU - Mme Odile LOAEC - M. Joël ANTOINE - M. Kevin BRAULT)

Contre : 6 (M. Patrick PÉREZ - M. Bernard CAPDEPUY - Mme Sandrine DUCHEMIN PINCOS- M. Emmanuel FUENTES - Mme Marie-Christine KERNEVEZ - Mme Catherine LARGETEAU)

Abstention : 2 (Mme Christiane FRANCESCHIN - M. Gérard PAILLOUX)

DÉLIBÉRATION 3 PORTANT LE N°54/2020 **CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU LIEU-DIT GALLETEAU**

Le Conseil municipal, par délibération n°12/2020 du 06 mars 2020, a approuvé la procédure de cession de parcelles de terrain à Galleteau aux riverains. L'avis des Domaines du 15 juin 2020 indique le prix de 80€/le m².

Compte tenu du prix de vente habituel des terrains à Quinsac, le Conseil municipal propose de le céder au prix de 100€/le m²

La parcelle que souhaite acquérir M. et Mme DEVEIX d'une contenance de 40 m² est ainsi proposée au prix de 4 000€ (Partie B du projet de division).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **décide de céder, à l'unanimité des voix**, à M. et Mme DEVEIX une partie de la parcelle AH 145P dont la contenance est de 40 m², au prix de 100€ le m² soit 4 000€,

Les frais de notaire resteront à la charge des acheteurs.

- **autorise** M. le Maire à signer les actes correspondants, lui donne tous les pouvoirs à cet effet pour procéder aux formalités nécessaires à la réalisation de cette transaction.

DÉLIBÉRATION 4 PORTANT LE N°55/2020
COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DES MEMBRES

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **Modifie** les commissions suivantes :

Commission Communication

Emmanuel Fuentes (vice-président), Bernard CAPDEPUY, Sandrine DUCHEMIN-PINCOS, Philippe CRÉTOIS, Patrick PÉREZ, Gérard PAILLOUX

Commission Vie culturelle /Patrimoine

Bernard CAPDEPUY (vice-président), Joël ANTOINE, Patricia SIMON, Muriel JOUNEAU, Odile LOAEC, Gérard PAILLOUX

Commission Vie économique et festivités, lien social :

Corinne CASTAING (vice-présidente), Joël ANTOINE, Kevin BRAULT, Philippe CRÉTOIS, Muriel JOUNEAU, Gérard PAILLOUX

Commission Vie associative/ jeunesse/ sport

Philippe CRÉTOIS (vice-président), Joël ANTOINE, Corinne CASTAING, Emmanuel FUENTES, Christiane FRANCESCHIN, Marie-Christine KERNEVEZ

DÉLIBÉRATION 5

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITE AU PROFIT DES COMMUNES SINISTREES DU DEPARTEMENT DES ALPES- MARITIMES SUITE A LA TEMPETE ALEX

- M. le Maire rappelle la situation dramatique que viennent de connaître de nombreuses communes du département des Alpes Maritime suite au passage de la tempête Alex à l'origine de nombreuses crues en particulier dans les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée.

Il souhaite que la commune de Quinsac puisse être solidaire de toutes ces communes en difficulté et qu'une contribution financière de solidarité puisse leur être apportée dans le cadre de l'action initiée par l'association des Maires et des Maires ruraux des Alpes Maritimes qui ont lancé un appel aux dons.

- Mme Catherine Largeteau fait remarquer que le CCAS a abordé le sujet en réunion et que les membres avaient décidé de se rapprocher des communes sinistrées pour attribuer une subvention à l'une d'elles. Ce rapprochement aurait pu se prolonger par une relation amicale entre les deux communes.

- M. le Maire explique qu'il était beaucoup plus long et compliqué de passer par le CCAS car la commune aurait dû délibérer pour attribuer des fonds supplémentaires au CCAS, qui à son tour aurait dû se réunir pour subventionner une commune en particulier. Il lui semble préférable de soutenir l'action initiée de l'association des Maires et des Maires ruraux des Alpes Maritimes qui a ouvert un compte dédié dont les sommes seront reversées aux communes sinistrées.

- M. Emmanuel Fuentes propose qu'un appel aux dons privés soit lancé.

DÉLIBÉRATION 5 PORTANT LE N°56/2020

M. le Maire rappelle que le 2 octobre dernier, le département des Alpes Maritimes a beaucoup souffert du passage de la tempête Alex et des crues exceptionnelles ont dévasté de nombreuses communes des vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée.

De nombreux équipements et infrastructures publics ont été ravagés ainsi que les habitations dont les premières estimations chiffrées de reconstruction se montent à presque un milliard.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur une subvention exceptionnelle pour un fonds initié par les Associations des Maires et des Maires ruraux des Alpes Maritimes dont les sommes seront reversées aux communes les plus sinistrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- **accepte** de verser une subvention exceptionnelle de 3 000€ au profit d'un fonds dédié, référencé « **Solidarité sinistrés tempête Alex** »

DÉLIBÉRATION 6

OBSERVATOIRE DU FONCIER AGRICOLE : CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL ET DESIGNATION D'UN REFERENT

M. le Maire rappelle le rôle important du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Cœur Entre Deux Mers dans le cadre du Projet alimentaire territorial qui a pour but de proposer une alimentation de qualité aux habitants, plus responsable et locale.

Dans ce cadre il convient de connaître le foncier disponible afin de développer l'activité agricole. De nombreuses actions sont menées à ce titre notamment au niveau de l'intercommunalité avec la signature récente d'une convention de stockage foncier avec la Safer et les Chambres d'agriculture ou encore avec l'expérimentation d'un observatoire du foncier agricole sur le Cœur Entre Deux Mers.

Cinq communes du territoire expérimentent cette démarche d'observatoire du foncier agricole sur le territoire du Pôle dont Quinsac (avec Loupes, Gornac, Montussan, Carignan de Bordeaux) et dans chaque commune un groupe de travail est constitué afin de définir une cartographie de l'ensemble des parcelles agricoles, puis définir celles à enjeux susceptibles d'être utilisées à des fins alimentaires comme le maraichage ou l'élevage par exemple.

Suite aux dernières élections il s'agit de reconstituer le groupe de travail communal en charge de ce dossier.

DÉLIBÉRATION 6 PORTANT LE N°57/2020

Vu la délibération n°23/19 du 29 juin 2019 relative à la signature de convention de partenariat avec le Pôle territorial Cœur Entre Deux Mers pour la mise en place d'un observatoire foncier agricole sur Quinsac,

Considérant le renouvellement des membres du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **Approuve** la création d'un groupe de travail composé de
 - M. Lionel FAYE, Mme Sylvie CARLOTTO, Mme Corinne CASTAING, Mme Florence GIROULLE, Mme Catherine LARGETEAU, élus
 - M. François CASTAIGNA, agriculteur
- **Désigne** comme référent : M. LIONEL FAYE

DÉLIBÉRATION 7 PORTANT LE N°58/2020
DENOMINATION D'UN LIEU COMMUNAL DEDIE A MME ANNICK DUPONT

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de son souhait de voir honoré le nom d'Annick Dupont, disparue cet été, et dont chacun connaît l'importance du rôle qu'elle a pu jouer durant de nombreuses années dans le milieu associatif et tout particulièrement à la bibliothèque où elle y était bénévole. A l'origine de « P'tit bout lit tout » qui consiste à faire de la lecture aux très jeunes enfants, elle a toujours animé ce temps de lecture avec talent.

Lors de son décès, une pétition signée par 141 personnes et proposée par un administré, M. Christian Bur, a circulé afin de nommer la bibliothèque de Quinsac « Bibliothèque Annick Dupont ».

M. Bernard Capdepuuy fait part de la proposition de la commission Culture qu'il préside, et propose que la salle de la bibliothèque consacrée aux livres jeunesse soit dénommée : Salle Annick Dupont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- accepte cette proposition

* * * *

Questions diverses

1 - SIEA : rapports d'activité Eau potable et Assainissement collectif

Les rapports ont été envoyés de manière dématérialisée aux élus. M. le Maire en fait une brève synthèse.

Par ailleurs M. le maire est heureux d'annoncer que le SIEA va en 2021 réaliser un réseau d'assainissement à Esconac qui desservira le chemin des Esprits de Garonne et le chemin du Drac pour rejoindre la D10.

Pour ce faire un poste de relevage devra être créé sur une parcelle dont le propriétaire a accepté d'en céder une partie à cet effet.

M. le Maire rappelle la forte attente des habitants du hameau et il remercie l'association des esprits de Garonne pour son précieux concours.

Parallèlement à ces travaux, des travaux d'entretien ont été réalisés sur le merlon, merlon qu'il conviendra à court terme de consolider.

Par ailleurs des pourparlers en cours vont permettre la création d'un parking de proximité et un projet de ponton est à l'étude.

2- Ecole : organisation de la rentrée

- Odile Loac en charge de la commission Ecole, explique que dans l'urgence un nouveau protocole sanitaire a été mis en place pour la rentrée de novembre, en limitant le brassage des élèves grâce à la mise en place de groupes sanitaires. Les cours de l'école ont été subdivisées en cinq espaces dédiés pour chacun d'entre eux à deux classes. La cantine a fait l'objet également d'un protocole particulier.

Par ailleurs, les parents ne sont pas autorisés à entrer au sein de l'école, sauf en maternelle. Comme la réglementation l'exige, les masques sont obligatoires à partir de 6 ans (à partir du CP). Les quatre portails sont utilisés pour l'entrée et la sortie de l'école.

- Patrick Pérez précise que les locaux sont aérés matin/midi/soir et désinfectés midi et soir.

Le ramassage scolaire est maintenu avec le port du masque.

Au restaurant scolaire, les enfants sont 6 par table. Une désinfection des tables entre les services est effectuée. L'accueil périscolaire fonctionne avec les mêmes groupes sanitaires y compris le mercredi après-midi.

- M. le Maire remercie Odile Loac et Patrick Pérez pour la mise en œuvre de cette nouvelle organisation.

- Mme Catherine Largeteau demande si les parents ont été informés du protocole sanitaire et souhaite que la commission Ecole soit prévenue en amont.
- 3- Commission communale de contrôle des listes électorales. Deux changements sont intervenus depuis la composition de la commission communale. Commission mise à jour : Christiane FRANCESCHIN - Corinne CASTAING - Muriel JOUINEAU - Marie-Christine KERNEVEZ - Gérard PAILLOUX
- 4 - Commissions intercommunales : modification des membres
M. Gérard PAILLOUX souhaite être membre de la commission « Attractivité du territoire » et à la place de Marie-Christine KERNEVEZ à la commission « Animation culturelle, communication, démocratie participative ».
- 5 - Culture : réflexion autour de la rénovation de la salle des fêtes
M. Bernard Capdepuy intervient à propos de la rénovation de la salle des fêtes. Cette salle est vieillissante et n'est plus adaptée à l'utilisation courante de la commune (problèmes acoustiques, plancher qui craque). Il propose au Conseil municipal de commencer à étudier les possibilités de rénovation, notamment en prenant contact avec le service ingénierie « Gironde Ressources » du Département.
Emmanuel Fuentes propose qu'une commission « ad'hoc » soit créée à ce sujet.
- 6 - Communication : choix d'un prestataire pour l'élaboration du journal communal et nouvelle configuration pour la page Facebook
Emmanuel Fuentes informe les élus que la commission a fait appel à trois sociétés pour établir des devis de conception du bulletin communal. Deux prestataires ont répondu à des tarifs quasi identiques. Le choix s'est porté sur la société qui est sur le territoire de la Communauté de communes. Le devis a été établi pour un an.
Concernant le Facebook de la mairie, M. Emmanuel Fuentes et Mme Sandrine Duchemin-Pincos ont rédigé un document diffusé pendant le Conseil municipal qui synthétiquement indique le nombre de connexions, d'abonnés, fixe les objectifs de cet outil et les moyens pour les atteindre. M. Emmanuel Fuentes présente les étapes avant parution des informations sur le réseau social.

Concernant le panneau lumineux d'informations, la commission devrait s'y pencher prochainement.

Mme Marie-Christine Kernevez souligne qu'il faut aussi communiquer grâce aux affiches chez les commerçants.
- 7 - Vie économique/Festivités/Lien social : rencontre avec les entrepreneurs de Quinsac et Illuminations de Noël 2020
Mme Corinne Castaing relate la première réunion avec les commerçants et artisans de Quinsac. Ils ont convenu de se réunir tous les 6 mois. La prochaine étape est de leur faire rencontrer l'équipe « Economie » de la CDC.
Elle précise que le marché de Noël prévu le 05 décembre a été annulé en raison de la crise sanitaire. Ce marché aurait réuni des commerçants/artisans de Quinsac et l'APE.
M. Joël Antoine avait contacté l'APE qui organisait déjà le marché pour faire un événement commun avec une animation musicale et un repas.

Mme Corinne Castaing ajoute que les illuminations de Noël ont été commandées pour le centre du village (façades commerces, bâtiments publics et arbres).
- Mme Catherine Largeteau demande si le bus jaune est réparé car la commission Environnement souhaiterait l'utiliser pour un futur évènement.
M. le Maire lui répond qu'on est toujours dans l'attente d'un devis de réparation.
- Mme Marie-Christine Kernevez rappelle que le stationnement dans la rue Soubié Ninet pose problème et souhaite connaître le niveau d'avancement du dossier des défibrillateurs.

- M. le Maire indique que le stationnement de la rue Soubié Ninet va être interdit sur une partie de la voie.
- M. Patrick Pérez, vice-président de la commission Bâtiment, va se charger très prochainement de la question des défibrillateurs.
- Mme Corinne Castaing demande quelle est la procédure pour créer un groupe de travail.
- M. le Maire répond que les groupes de travail, les commissions ad'hoc seront réglementés dans le règlement intérieur du Conseil municipal.

La séance est levée à 23 h.